



*Commission paritaire nationale de  
l'emploi et de la formation professionnelle  
de la Pharmacie d'officine*

*Siège de la Commission : 13 rue Ballu 75009 PARIS*

## DÉCISION

Vu le procès-verbal en date du 08 juillet 2013 du jury d'examen du certificat de qualification professionnelle,

### **CQP dermo cosmétique pharmaceutique**

dont la formation est accessible aux titulaires du brevet professionnel de préparateur en pharmacie,

Vu le référentiel de certification,

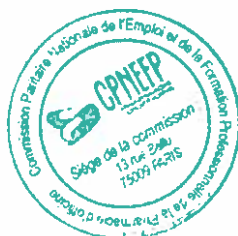
Vu le règlement de l'examen,

Le certificat de qualification professionnelle (CQP) est décerné, pour les candidates du centre de **BETHENY** (51) à :

Gladys HODEL  
Davina PIRA [avec les félicitations du jury]  
Elif SARIKAN

Fait à Paris, le 08 juillet 2013,  
Le président du jury, Daniel BURLET,

Pour le président et par autorisation,  
Le secrétaire de la CPNEFP



  
Michel LE DIREACH